

UNION ROMAINE DE L'ORDRE DE SAINTE URSULE



Provincialat d'Italie: Via Nomentana, 34, I 00161 – Rome

Tél.: 06 4426 2483

Généralat: Via Nomentana 236, 00162 - Rome

Tél.: 06 86 22 181

Pour nous contacter: osuweb.ur@gmail.com

Secrétariat Général U.R.: sgorosu@ursulines-ur.org

Site de l'Institut: www.ursulines-ur.org

Site de la Prov. d'Italie: www.orsolineur.wordpress.com

Secrétariat Provincial: provtour@pcn.net

<http://www.youtube.com/user/srpaolaosu>

<http://www.youtube.com/user/kdaria1/videos>

*L'Union Romaine de l'Ordre de Sainte Ursuline est un **Institut religieux international**, de droit pontifical, à vœux perpétuels. Il a hérité et fait siens la spiritualité et le charisme de Ste Angèle Merici, reconnue comme Première Mère et Fondatrice.*

Histoire

Tout Institut surgit dans l'histoire de notre monde au moment le plus opportun et le plus favorable à son développement, selon le plan de Dieu, le Seigneur qui guide l'histoire. C'est ce qui est arrivé aux Ursulines de l'Union Romaine de l'Ordre de Sainte Ursule.

L'Union Romaine a recueilli l'héritage d'un long passé qui prend ses racines dans la Compagnie instituée par Ste Angèle à Brescia en 1535. Aux siècles suivants, à côté de laïques consacrées, des Congrégations Religieuses se sont développées, grâce aux événements historiques qui ont touché les Filles de Ste Angèle d'une manière variée et mouvementée. Il y eut des Congrégations sans clôture à vœux simples et des Congrégations de clôture à vœux solennels. Cette clôture était favorisée par le Concile de Trente. Le passage à l'état monastique conduisit quelques Monastères à assumer des normes propres aux Jésuites ; d'autres, au contraire, à prendre la Règle de St Augustin. Les Ursulines se répandirent sous la forme claustrale en Europe centrale et en Italie, alors que se développèrent parallèlement des groupes qui suivaient la Règle Primitive. Avec Mère Marie de l'Incarnation Guyart, Ursuline du monastère de Tours, les Ursulines devinrent missionnaires. Avec la Révolution Française, il y eut des Martyres. Avec les persécutions, les Ursulines émigrèrent. Toutefois, malgré toutes les transformations qu'elles ont subies, les religieuses continuèrent à maintenir intacts la spiritualité et le charisme de leur Mère.

A la fin du 1800, les monastères d'Ursulines étaient répandus dans le monde entier, sous une forme autonome. Ils appartenaient à des Congrégations approuvées, mais diverses : Congrégations de Paris, de Bordeaux, de Lyon, de Toulouse. Le Décret d'érection d'une Congrégation était le même pour tous les monastères qui en faisaient partie ; ainsi leurs Constitutions étaient presque identiques et beaucoup d'usages étaient communs. Chaque monastère était indépendant au plan financier, avait son noviciat, élisait sa propre Supérieure parmi ses membres, observait la clôture et dépendait de l'Evêque diocésain.

Le seul lien commun et "inamovible" dans le temps était la spiritualité de Ste Angèle et son appel puissant à l'unité. L'occasion de ressouder les liens commença par l'action entreprise durant la deuxième moitié du 18e siècle pour obtenir la canonisation d'Angèle Merici. La postulatrice et l'animatrice infatigable de cette initiative, la Mère Luisa de St Joseph Schiantarelli (1718-1802), Ursuline du Monastère de Rome, mobilisa toutes les Ursulines, créant entre elles un lien spirituel et les rendant conscientes de leur nombre et de leur force évangélisatrice dans le monde.

A la fin du 19e siècle, les diverses initiatives entreprises par l'Aumônier des Ursulines de Blois, le Chanoine Pierre Richaudeau (1806-1880), et communiquées aux Monastères à travers une correspondance épistolaire de part et d'autre, contribuèrent à renforcer l'union spirituelle et conduisirent à un désir d'union effective.

Après la chute des Etats Pontificaux en 1870, les congrégations religieuses d'Italie se trouvaient menacées d'extinction par les lois promulguées par le Gouvernement italien. La supérieure des Ursulines de Blois (France), qui se trouvait dans un monastère florissant, répondit au cri lancé par les consœurs de Rome et puis par celles de Calvi en Ombrie (Italie). De cette solidarité est née une première petite Union, celle de Blois-Rome-Calvi, érigée canoniquement, mais en dehors des normes (car 3 communautés dépendaient de 3 évêques différents). Mère Marie de Saint Julien Aubry en était la Supérieure Générale, résidant à Blois.

Le Pape Léon XIII manifesta alors son désir de voir les Ursulines du monde entier s'unir sous une seule Supérieure Générale résidant à Rome. On envoya donc une consultation à toutes les Ursulines et à leurs évêques respectifs. Enquêtes, activités diverses, correspondances, adhésions, mais aussi réticences – tout cela aboutit à la convocation d'une Assemblée Générale fixée à Rome au 15 novembre 1900. Les 71 Supérieures ou déléguées présentes discutèrent et votèrent le schéma du Gouvernement Général. Soixante-deux Monastères présents adhérèrent à l'Union. L'approbation verbale du Saint Père le 28 novembre 1900

fut suivie de l'ouverture du premier Chapitre Général de l'Union Romaine et l'élection de Mère Saint Julien Aubry comme Prieure Générale, avec quatre Conseillères Générales : une allemande, une américaine, une française et une italienne, qui commencèrent le travail d'organisation.

En 1903, après un travail assidu, elles rédigèrent les premières Constitutions de l'Union Romaine, qui laissaient encore aux Monastères leur autonomie et la stabilité de leurs sujets. En 1905 eut lieu l'érection des Provinces. Au cours des années, les affiliations à l'Union Romaine continuaient à croître. En 1928, de nouvelles Constitutions demandèrent aux Monastères d'abandonner une partie de leur autonomie pour devenir des membres actifs de leur Province et de l'Union. Un élan missionnaire animait l'Institut : de nouvelles maisons furent fondées en Chine, en Thaïlande et au Pérou ; en outre, des religieuses partaient comme missionnaires pour soutenir des œuvres déjà existantes. Sous les régimes totalitaires du nazisme et du communisme, l'Institut connut des épreuves douloureuses : expulsion des religieuses, condamnation aux travaux forcés, suppression et confiscation de maisons et d'écoles, Ursulines martyres.

Après le Concile Vatican II, lors du Chapitre Spécial de 1969, l'Institut entra dans le processus de renouvellement demandé par l'Eglise. En 1983, la période d'expérimentation étant terminée, le Chapitre Général prépara des Constitutions et des Statuts pour l'Union Romaine de l'Ordre de Sainte Ursule, en harmonie avec les documents conciliaires et l'évolution des temps. Leur approbation, par décret de la Sacrée Congrégation pour les Religieux, est datée du 24 mai 1984.

Aujourd'hui

La dynamique de notre vie religieuse peut être synthétisée comme suit:

Contemplation et apostolat se compénètrent et se vivifient réciproquement, dans une fidélité dynamique au charisme de Ste Angèle. La vie en communauté est essentielle à la vocation des Ursulines de l'Union Romaine. Nous vivons en communautés fraternelles et partageons la prière, le travail apostolique et toute l'existence quotidienne avec une note de respect et de liberté qui renforce notre communion dans la foi. La profession publique des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance nous engage dans une consécration évangélique radicale, fondée sur le Baptême et manifestant dans notre vie l'union sponsale de l'Eglise avec le Christ.

La mission que l'Eglise nous confie, pour l'exercer en son nom, est une mission d'éducation sous des formes variées, en vue de l'évangélisation.

L'Union Romaine, de par sa nature, est internationale et répandue dans le monde entier. Elle peut ainsi, dans sa diversité même, manifester l'unité et la catholicité de l'Eglise et témoigner de l'amour du Christ dans un monde divisé.

A la suite de Ste Angèle, dans la docilité à l'Esprit Saint qui unit nos vies et fait toutes choses nouvelles, nous cherchons aussi, avec prudence et dynamisme, les adaptations nécessaires selon les temps et les besoins. Le service de l'autorité s'exerce à trois niveaux : général (avec des membres qui représentent notre internationalité), provincial et local. En vue de la formation, il y a les Noviciats provinciaux et internationaux, les Probations - périodes de renouvellement spirituel et d'expérience de notre internationalité- et pour la formation permanente, des "Echanges Internationaux" tous les cinq ans depuis l'an 2000, qui permettent de faire l'expérience de la vie apostolique dans une culture différente de la sienne. A tout niveau, nous vivons la solidarité et l'aide mutuel, même si chaque maison a une certaine autonomie au plan financier.

*Quelques Conseils Généraux « Elargis » ont lieu avec des représentantes des « **Ursulines Associées** » : en Italie : Les Ursulines de l'Institut Sainte Marie des Anges de Brescia ; en Angleterre : les Ursulines de Brentwood ; en Irlande : l'Union des Ursulines Irlandaises ; en France : les Ursulines de Clermont-Ferrand, les Religieuses de St Charles du Puy, la Congrégation des Ursulines de Malet ; au Canada : Les Ursulines de l'Union Canadienne, les Ursulines de Bruno ; en Inde : Les Sœurs de Satyaseva ; dans la République d'Afrique du Sud : la Congrégation des Compagnes de Ste Angèle.*

Selon les données statistiques de 2011, l'Union Romaine compte 1921 religieuses qui se trouvent en 36 pays, sur cinq continents. Parmi elles, il y a 1831 professes perpétuelles, 90 professes temporaires, 26 novices et 13 postulantes. Il y a 232 maisons en 29 Provinces, un Groupement et trois communautés qui dépendent directement du Généralat.

En l'an 2000, l'Union Romaine a célébré solennellement son premier centenaire. Au premier Chapitre Général de ce millénaire, tenu à Rome en 2001, deux principes dynamiques intimement liés ont été développés : a) l'appel du Chapitre à devenir artisans de justice et de paix, ce qui, aujourd'hui caractérise fortement notre spiritualité ; b) une augmentation appréciée du don de l'internationalité, avec la prise de conscience que l'Union dans la diversité des cultures est une force pour témoigner de l'amour du Christ, manifesté par l'unité et la catholicité de l'Eglise dans le monde divisé d'aujourd'hui.

Notre mission d'évangélisation s'effectue en des activités apostoliques variées :

- **Enseignement** dans l'école, à des degrés divers; de la crèche à l'Université, dans la gestion de centres d'accueil pour universitaires et dans des collèges et lycées.

- **Accueil** de groupes et insertion dans des mouvements de jeunes et d'adultes en vue de la formation, de l'évangélisation et de la **Promotion** de la justice, de la paix et de l'intégrité de la création.
- **Partage de vie** avec des pauvres et des marginaux.
- **Activités pastorales** : Catéchèse à tous les niveaux, accompagnement spirituel, retraites, collaboration avec les paroisses.
- **Dialogue** oecuménique et interreligieux.
- **Pastorale sanitaire et sociale**: pour la défense de la vie et de la dignité humaine.
- **Apostolat de la prière.**
- **Partage du charisme de Sainte Angèle avec des groupes de laïcs.** .

Trois caractéristiques semblent émerger de notre mission apostolique ; elle est diversifiée parce qu'inculturée, partagée avec des laïcs, insérée dans l'Eglise locale.

Présence des Ursulines de l'Union Romaine dans le monde

AFRICA

Afrique du Sud
Botswana
Cameroun
Sénégal

AMERIQUE

Barbados
Brésil
Chili
Guyane
Mexique
Pérou
USA
Vénézuéla

ASIE/PACIFIQUE

Australie
Cambodge
Indonésie
Philippines
Taïwan
Thaïlande
Timor

EUROPE

Autriche
Belgique
Bosnie
Croatie
France
Espagne
Grande Bretagne
Grèce
Hongrie
Italie
Pays Bas
Pologne
Roumanie
Slovaquie
Slovénie
Tchéco-Moravie
Ukraine

Du monde entier nous regardons vers Rome, là où bat le cœur de notre Union Romaine. Celle-ci donne vitalité à chaque Sœur qui marche sur les traces de Sainte Angèle, illuminée par le magistère du Pape et des Evêques.



CONTEMPLATION



MAISON GÉNÉRALICE - ROME



APOSTOLAT